

Procès-verbal du Conseil AGL
du 1er mars 2016
19h - Mons

Conseillers AGL Présents : *Hugues Annoye, Stéphane Argento, Emile Beguin, Philippe Callot, Catherine Chatelain, Gemaëlle Corsini, Katrin Dewandeleer, Abdel Godrie, Antoine Grégoire, Hélène Jane-Aluja, Gwenaël Laurent, François-Xavier Lievens, Nicolas Pierre, Louis Pinguot, Melissa Ritondo, Quentin Sellier.*

Procurations : *Sofia Barrera, Marie Colard, Kilian Dekoninck, Loïc Druenne, Merlin Gevers, Valentine Lecomte, Marie-Hélène Lefèvre, Olivier Malay, Amélia Vereestraeten,*

Ordre du jour :

I. Accueil

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Démissions de conseillers et élections de nouveaux conseillers

II. Rapport

- 4) Présentation de Mons
- 5) Rapport des sites
- 6) Rapports de comité d'activités des commissions et délégations
- 7) Rapport 10/20

III. Élection

- 8) FEF et CAC
- 9) Suppléant commission de reconduction des Kaps

IV. Décision

- 10) Note vétérinaire
- 11) Recours subsides socio-culturel
- 12) Note fonctionnement interne

V. Divers

- 13) Agenda

I. Accueil

1) Approbation de l'ordre du jour

- *L'ordre du jour est approuvé* -

2) Démissions de conseillers et élections de nouveaux conseillers

II. Rapport

4) Présentation de Mons

Quentin présente le site de Mons, son organisation, son historique,... (Cf. *Powerpoint « Fucam, we create the future »*).

Philippe : Vous êtes bien, vous avez des chouettes locaux, des logements juste à côté ou sur le site, vous avez des opportunités pour vous plonger dans le monde de l'entreprise... C'est pas comme à Woluwé ici, c'est vraiment bien.

Adèle : Vous devez bien rencontrer quelques problèmes non?

Quentin : Nous n'avons pas de problème de bibliothèques ou autres... Ici les problèmes de cette année étaient plutôt liés au décret Marcourt.

5) Rapport des sites

Katrin : On prépare bien les élections, on est bien prit par ça. On a organisé des drinks pour en parler. On a également réalisé un ciné-débat qui a bien marché.

Ilias : Le bureau se réunit demain après-midi. On fera également « *Les nuits de l'AGL* », ça va être bien, il y aura un concert et des séminaires concernant les spécialisations.

Philippe : Véronique et moi revenons du bureau du secteur. Nous voulions savoir si nous étions concernés par le plan alcool, si l'AGL faisait quelque chose à LLN, et si nous devions également faire quelque chose.

Concernant les rapports avec Madame de Block, celle-ci n'a pas changé de position. Nous ne sommes donc pas sûr pour la suite. Elle demande des consignes pour la suite, les doyens en ont marre, ils se réunissent mais veulent un cadre légal au niveau de la FWB. C'est la même chose que d'habitude et il y aura normalement une réunion à venir avec les doyens. donc on attend, il n'y a pas vraiment de nouvelles en sommes.

Ilias : Question ?

Antoine : Le plan alcool a également été abordé au CAC. Les quatre collectifs sont désormais engagés. Il s'agit d'une multitude d'actions à différents niveaux.

Timur : Les sites devraient recevoir absolument ce plan alcool pour se l'approprier. Cela les concerne aussi. Tout cela vous sera débriefé en CASE local, *a priori*.

6) Rapports de comité d'activités des commissions et délégations

Le Comité présente son rapport (*Cf. Doc. rapport_comité*).

- *Pas de question, pas de réaction, le rapport est approuvé* -

7) Rapport 10/20

Antoine présente la note sur les unités d'enseignement. L'objectif est maintenant d'obtenir une clarification du décret (*Cf. Rapport_10/20*).

Véronique : Il faut négocier alors avec le professeur ?

Antoine : Oui, cela peut être handicapant pour les grades, et du coup pour les doctorats, Erasmus, etc.

Ilias : On pourrait garder un cours de première plus tard. Du coup, je comprends que l'université ne soit pas emballée.

Santiago : Oui on pourrait passer un cours de première en troisième.

Germain : Il y a d'office des cours plus embêtants que tout le monde a envie de laisser de côté.

III. Élection

8) FEF et CAC

Julien Barreau (FEF) et **Aude-Marie Béal-Toulotte** (CAC) démissionnent de leur poste respectif.

Gwenaël présente les engagements liés au poste de représentant communautaire.

Adèle : Est-ce qu'au prochain conseil électif, on élit pas les prochains? Donc c'est pour le 12 mars au conseil fédéral et le 16 avril uniquement. C'est vraiment un engagement intéressant, je le conseille à toutes et tous.

Gwenaël : Il y a un volontaire ?

Ilias se présente, il n'y a pas d'autre candidat.

Ilias Karavidas est élu comme représentant communautaire.

Adèle rouspète parce qu'en fait elle se présentait aussi mais finalement ça lui convient.

Gwenaël : Pour le Conseil Académique, qui souhaite se présenter ?

Antoine raconte ce que c'est que le Conseil Académique : il s'agit d'un conseil palpitant où on mange bien et où on discute de ce qui touche à la recherche et à l'enseignement.

Philippe et **François-Xavier** sont candidats, tous deux présentent leurs motivations.

Pour **François-Xavier**, l'éducation a toujours été sa grande passion, c'est pour ça qu'il est rentré à l'AGL.

Pour **Philippe** c'est parce qu'il s'y était présenté l'an passé mais avait pas été élu et il trouve ça important que le secteur de la santé et le site de Woluwé soient représentés au Conseil Académique.

Adèle : Qui est pour l'instant au CAC ?

Antoine : Kilian, Benjamin Robinet, Frank Nomo, Elias en binôme avec Sofia Barrera, Daphné, Julien Barreau, Aude-Marie, Véronique Tissot et moi-même.

François-Xavier retire sa candidature considérant que c'est mieux que ce soit quelqu'un d'un autre site.

Phillipe Callot est élu comme représentant au Conseil Académique.

9) Suppléant commission de reconduction des Kaps

Marie se présente pour le poste. Il n'y a pas d'autre candidat.

Marie Charue est élu comme suppléante pour la reconduction des Kots-à-Projet.

IV. Décision

10) Note vétérinaire

Antoine présente la note de la FEF sur la médecine vétérinaire (*Cf. doc. Note Médecine vétérinaire*).

Hugues présente les 7 pistes de solutions, déjà approuvées par le biais de notes au sein de Conseils précédents.

Hugues : Il va falloir voter si nous nous positionnons pour ou contre cette note. Il y a une AG des VT la semaine prochaine et il faut voir si après leur AG nous considéreront leur position comme la nôtre.

Antoine : Nous avons également rédigé une FAQ sur notre site à cet égard, n'hésitez pas à la consulter si vous voulez plus d'informations.

Germain : Il est donc demandé de vous prononcer sur cette position par rapport à la problématique en médecine vétérinaire. On va faire trois petits groupes de débat. L'objectif est de voir si nous rejoignons, ou non, la position de la FEF à cet égard.

- *Trois groupes de travail sont formés, le debriefing se fait ensuite* -

Débriefing du premier groupe, présenté par Philippe :

1. C'est très important mais on connaît peu la problématique, il faut donc se baser sur le travail des étudiants en VT et des académiques du secteur. On ne peut pas émettre d'opinion sans en connaître d'avantage au préalable.
2. Le plus gros sujet c'est la rémunération : faut-il rémunérer l'étudiant ? Peut-être une année sur deux ? On allonge le cursus et c'est une année de frais en plus, une année de revenu en moins. Pour les étudiants loin de chez eux, faudrait-il un défraiement ?
3. L'étudiant doit-il trouver son stage ou bien la faculté trouve un stage pour eux ?
4. Y a-t-il un suivi de la faculté ? ou la Fac ne les suit plus autant que si ils étaient sur les bancs de l'Université ?
5. Enfin, y a-t-il au point de international, des stages équivalents ? En France ou autre ?

Débriefing du deuxième groupe, présenté par Santiago :

1. Nous souhaitons interroger pertinence d'une augmentation d'une année, pédagogiquement parlant ?
2. Concernant les stages, on a envie de dire « *pourquoi pas ?* », mais à conditions que ce soit rémunéré, si possible et dans des cabinets décentralisés aussi pour être plus proche de la pratique.
3. Aussi, pourquoi ne pas créer une autre clinique, à Charleroi, Bruxelles, ou autre ?

Débriefing du deuxième groupe, présenté par François-Xavier :

1. Nous avons une inquiétude que la création d'un stage provoque le même problème qu'en médecine humaine et un risque de blocage à un moment donné, comme avec le dossier Inami. Y aura-t-il une limitation ? Et donc un monopole a long terme ? Il faut être vigilant pour éviter qu'un nouveau dossier Inami nous tombe dessus.

Germain : Je propose de nous plonger dans le débat.

Adèle : On peut avoir les réponses du GT d'abord ?

Antoine: Ce sont des questions qui sont trop précises et techniques que pour avoir des réponses aujourd'hui.

Germain : Antoine et Hugues vous ont présenté la note issue d'un GT de la FEF, et non de l'AGL, ces questionnements sont donc légitimes, mais il n'y a pas eu de travail préliminaire de la part de l'AGL sur cette question.

Adèle : Il y avait quand même des gens de l'AGL et des vétérés dans ce GT.

Antoine : Cette note était une note d'orientation, le GT poursuit son travail et continue à approfondir.

Germain : Je voulais faire le cadrage parce que je voyais arriver des questions très précises.

Hugues : La rémunération a été discutée en GT FEF, mais on a pas fait de demandes précises et arrêtées, car il faut aussi que Liège soit aussi d'accord de modéliser comme il veulent et voir ce qui est au plus près de leur demande. Il ne fallait pas trop cadenasser. On est resté très général. Une grosse différence c'est que pour l'instant il n'y a pas de numéro Inami comme en médecine humaine donc les vétérés peuvent être autant qu'ils veulent quelque part. Mais l'idée c'est de trouver un consensus pour ne pas arriver à une limitation comme en médecine humaine.

Antoine : Demain il y a une réunion GT FEF à l'AGL à LLN, tout le monde y est convié.

Véronique : Qu'est ce que notre vote va influencer ?

Germain : Plusieurs propositions peuvent être votées :

- L'AGL s'approprié la note FEF.
- L'AGL veut faire sa propre note. Elle en déjà une, on peut en faire une deuxième.
- Soit le conseil peut attendre de décider selon le résultat de cette AG en médecine vétérinaire. Corrolaire de cette décision : nous rangeons-nous, ou non, *a priori*, derrière la position de cette AG ?

Adèle : J'aimerais que ces remarques là soient données en GT, car je n'y serai pas. Les réflexions sont : qui trouve les stages (fac ou étudiant ?) et quelles conséquences si l'étudiant ne peut pas ou s'il y a un problème de financement ? Je trouve que c'est important qu'il y ait un suivi pour ne pas que ces étudiants ne soient plus rattachés à la facultés et soient un peu livrés à eux-même.

Concernant la rémunération, pourquoi ne pas faire une rémunération partielle ? Pourquoi ne pas rémunérer en deuxième année (vu qu'ils sont formés) ? Qui va les rémunérer, la Communauté française ? Les professionnels qui embauchent ? Est-ce que, du coup, ce n'est pas précariser les jeunes vétérés, si un stagiaire coûte moins cher qu'un vétérinaire fraîchement diplômé ?

Il y a un autre aspect important, c'est le minerval. Quid du statut étudiant, des boursiers ? La question des équivalences est primordiale. Qu'en est-il de l'étranger ? De la France ? Le stage est-il suivi ? Peut-il être fait à mi-temps ?

Enfin, à titre personnel, j'aimerais qu'on se range derrière la décision de l'AG.

Gwenaël : sur la décision qu'on doit prendre, la plus part d'entre nous semblent dire qu'on a passuffisamment d'élément. Je propose qu'on réfère la décision.

Hugues : En terme d'échéance, Marcourt à dit qu'il allait le sortir en mars mais on ne sait pas trop quand, fin mars probablement. L'AG sera le 7 mars, et le prochain Conseil le 14.

Vote pour un ralliement à la note de la FEF présentée, en l'état :

Votes contre : 18 voix,

Votes pour : 5 voix,

Abstentions : 4 voix.

L'AGL ne se rallie pas à la note de la FEF en l'état.

Vote pour que l'AGL attende les retours de l'AG en médecine vétérinaire avant de se prononcer elle même :

Vote contre : 0 voix,

Votes pour : 24 voix,

Abstentions : 4 voix.

L'AGL attendra les retours de l'AG en médecine vétérinaire.

Vote pour que l'AGL se rallie *a priori* à la décision prise par l'AG en médecine vétérinaire :

*Vote contre : 10 voix,
Votes pour : 16 voix,
Abstentions : 1 voix.*

L'AGL se ralliera, quoi qu'il arrive, à la position de l'AG en médecine vétérinaire.

Vote pour un quorum de présence minimum lors de cette assemblée en médecine vétérinaire :

*Votes contre : 8 voix,
Votes pour : 16 voix,
Abstentions : 4 voix.*

Pour que cette AG soit reconnue comme légitime par l'AGL, il faudra donc un quorum de présence.

Germain : Est ce que seuls les étudiants en médecine vété peuvent voter ?

Hugues : Oui, le autres peuvent être présents mais ne peuvent pas voter

Adèle : On peut mettre un quorum à 0 ou 1. Pour dire qu'on les choisit. On pourra les motiver davantage s'ils sont certains d'être suivis.

Vote pour la détermination du quorum de présence :

*Votes pour un quorum symbolique (0 ou 1) : 6 voix,
Votes pour un quorum de 28 personnes* : 14 voix,
Abstentions : 4 voix.*

Le quorum est fixé à 28 personnes.

* nombre de conseillers représentés en ce présent Conseil

11) Recours subsides socio-culturel

- Le Kot Oasis souhaite faire appel de la décision d'octroi de subside socio-culturel de la deuxième tranche du premier quadrimestre 2015-2016 -

Nathan (Kot Oasis) présente l'activité de son Kot-à-Projet, la Conférence de Marc Vella : On a seulement demandé 200 euros de défraiement. Nous en avons eu que 100. Il nous a été reproché le manque de diversité dans notre demande de fonds. Or nous avons analysé les différents subsides existant au sein de l'UCL, les SSC semblaient être les plus adéquats.

La Commission a également reproché au kot de ne pas assumer ses activités financièrement en ne prévoyant aucune rentrée financière. Nous souhaitons faire une conférence gratuite. Concernant l'intervenant, on a attendu qu'il soit déjà présent en Belgique, et lorsqu'il demandait 800 € au départ, nous avons obtenu sa présence pour 200 € finalement.

- Un élément complémentaire de refus était l'absence de budget/compte, comme exigé dans le formulaire en ligne -

Germain : J'ai deux points de vue, je suis mal à l'aise sur le fait de rejurer une décision de la Commission SSC, mais je suis pour que l'AGL soutienne l'animation, c'est important pour les reconductions (sic.). Je voudrais qu'on leur accorde les 100 € supplémentaires.

Hugues : Si on se retrouvait dans le nouveau règlement [*NDLR : un règlement a été adopté pour le Q2 15-16, mais n'était pas d'application pour cette demande*], le nouveau n'acceptant que des recours, nous n'aurions pas pu accepter leur demande. C'est important à souligner. Après, il est vrai que, s'ils ont des problèmes financiers, il faut les aider. Je propose qu'on soutienne la décision de la Commission SSC, mais qu'on offre au Kot Oasis 100 € supplémentaires. Ainsi, nous ne nous désolidariserons pas.

Santiago : J'ai peur que ça fasse un précédent et que l'AGL se retrouve à devoir financer tous les Kaps qui sont en situation financière difficile.

Antoine : Pareil, il s'agit un peu d'ouvrir la boîte de pandore. Autant dépenser ces moyens, mais il faut trouver une bonne justification.

Adèle : Je suis pour soutenir l'animation dans toute sa diversité. Les valeurs du kot Oasis sont la simplicité volontaire, ils ont choisis de ne pas inviter les gens à consommer. Le fait de choisir de ne pas vendre des consommations, c'est un choix politique. J'estime que la commission aurait du subsidier de base les 200 € car ils sont en accord total avec leur projet.

Emile : Paradoxe que je peine à comprendre, on finit par reprocher au kot de ne pas faire de l'argent pour ne pas le subsidier.

Germain : Il ne faut pas que les Kap's se servent de l'AGL pour retirer de l'argent, les kaps doivent être viables. Ils faut que ces projets résistent à Louvain-la-Neuve, qu'ils soient pérennes. La volonté était de ne pas tout servir sur un plateau, mais il faut qu'il y aie des efforts pour réduire les dépenses. Pour moi, la commission a appliqué le règlement.

Emile : Je pense que dans une certaines mesure il est important de soutenir des projets qui ne sont pas dans l'optique d'une activité lucrative.

Antoine : Je pense que la commission a fait son boulot mais je pense qu'on peut avoir un autre avis politique dans ce cas là. Il faudra leur repréciser : dans les années à venir, il faut diversifier leurs sources de revenus.

Hugues : Moi je pense a titre personnel que la commission à respecté le règlement, je ne vois pas pourquoi on s'en désolidariserait.

Germain : J'ai réfléchi et ça me pose un problème, on établit un canevas et tout le monde doit s'y soumettre et puis là juste un projet s'en dédouane. Donc c'est étrange, il y a un régime de faveur et un risque à l'avenir.

Adèle : Ils peuvent aussi diversifier leurs revenus à d'autres moments de l'année.

Marie : Ce n'est pas nécessaire de vendre des trucs pour se faire de l'argent, leur projet est de ne pas dépenser de l'argent, ce serait intéressant de revoir leur « *consommation* » au sens général.

Emile : Un appel, c'est exceptionnel, il est normal qu'un appel de ce même kot ne soit pas accepté l'année prochaine.

- *Approbaton semi générale, le reste des gens sont amorphes* -

Gwenaël : On donne en invalidant la décision de la Commission SSC, ou on donne en faisant une fleur exceptionnelle ?

Germain : J'ai changé de bord ! Ils doivent trouver des fonds, pas forcément lors de l'événement, mais en général.

Antoine : Sous réserve de préciser qu'ils devront diversifier leur source de revenus et/ou diminuer leur dépense, je propose qu'on leur donne.

Vote pour l'invalidation de la décision de la Commission des SSC :

*Votes pour : 10 voix,
Votes contre : 6 voix,
Abstentions : 2 voix.*

La décision de la Commission des SSC est invalidée.

12) Note fonctionnement interne

La proposition vise à demander aux mandataires AGL de faire un rapport périodique de leurs activités. Il est important que le Conseil se puisse avoir des retours de ce qui se passe dans les différentes assemblées en vue de ne pas le déposséder d'informations importantes. Il sera donc nécessaire de mettre un chef de délégation pour faire ces rapports.

- Approbation générale, la note est acceptée -

Adèle féminisera cette note.

V. Divers

13) Agenda